



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 18 juillet 2023

L'an 2023, le 18 juillet à 20h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en Salle du Centenaire, sous la présidence de Monsieur le Maire Walter MARTIN, suite à la convocation du 13 juillet 2023.

Présents : M. Walter MARTIN (pouvoir de M. MAISONNEUVE), Mme Annie SOCHAY, M. François BESSON (pouvoir de Mme SARTORETTI), Mme Sylvie DEBARD, M. Hervé BUATIER, Mme Fabienne RAVET, M. Olivier ABRIAL, Mme Annick PERRET, M. Emmanuel PERRIN, M. Eric PERRET, M. Jean-Louis BALLUTO, Mme Colette MASNADA, M. Ludovic VEYRET, Mme Gaëlle CURNILLON, M. Vincent MAURICE, M. Stéphane PERRAUD, Mme Aurélie BOZONNET (pouvoir de Mme CUZENARD), Mme Marina ALBANO, Mme Sandrine PENE

Excusés : M. Xavier MAISONNEUVE (pouvoir à M. le Maire), Mme Patricia CUZENARD (pouvoir à Mme BOZONNET), Mme Morgane SARTORETTI (pouvoir à M. BESSON), M. Christian FONTAINE

Secrétaire de séance : Mme Colette MASNADA

M. David LAURENT a démissionné de son mandat par courrier le 30 juin dernier. Le suivant de liste M. Christian FONTAINE rejoint le Conseil et intégrera les commissions dès septembre.

Le compte-rendu de juin est approuvé à l'unanimité en précisant que la commission culture prépare la journée du patrimoine et que les dossards « Terre de jeux » se gagnent à l'issue d'un tirage au sort en participant aux foulées du Château.

Commerce – Décision relative aux activités ambulantes

M. le Maire rappelle que toute occupation commerciale du domaine public nécessite une autorisation préalable de la Mairie et le paiement d'une redevance. La Commune a pour principe d'accepter une activité ambulante si elle apporte un service aux habitants qui n'est pas déjà implanté dans un local commercial préexistant (municipal ou privé).

La question du devenir de ladite autorisation se pose si par suite une activité de même nature s'installe dans un commerce sédentaire. Jusqu'à présent la Commune permettait à l'ambulant de continuer d'exploiter l'emplacement jusqu'à son départ volontaire mais en aucun cas il ne pouvait prétendre céder ou transmettre son titre d'occupation qui reste nominal et précaire.

Le Conseil, invité à se prononcer au vu du développement du village, décide au scrutin secret de maintenir les règles ci-énoncées (19 voix pour, 2 contre et une abstention).

Foncier – Vente du foncier parcelles AC 36-37-38

La société Imterval se propose d'acquérir et aménager les parcelles AC 36-37-38 (8 528 m²). Son projet comprend des commerces, des logements diversifiés (habitat social, en accession, en locatif privé et public), des espaces communs dont un parking aérien. Il présente donc un intérêt communal évident, qui plus est, porté par des fonds privés. Le Conseil avait fixé un prix de vente à 520 000 euros début 2022.

Depuis, le contexte immobilier a été fortement ébranlé par l'inflation et les conditions d'équilibre de l'opération sont remises en cause. La société Imterval a sollicité une moins-value de 200 000 euros pour équilibrer le budget de l'opération, ce à quoi M. le Maire n'a pas souscrit et a demandé à Imterval de retravailler ses coûts et ses prix de cession, notamment au bailleur social. A l'issue des discussions, les parties sont convenues d'un montant de 415 000 euros correspondant au coût d'achat du bien. Si la commune a supporté divers frais post-acquisition dont la démolition, il faut mettre cette somme en perspective avec les recettes de fiscalité d'aménagement, la création des logements locatifs et de commerces, l'accès à la voie verte et la réalisation d'un parking de 54 places, dont bénéficiera la Commune en retour, sans avoir à les financer.

Le Conseil valide la cession à 415 000 euros (19 voix pour, 3 abstentions).

Finances – Archives communales

Les travaux de la Mairie constituent l'occasion de « désherber » et de reclasser les archives municipales en faisant appel aux services du Centre de gestion qui étaient déjà intervenus voilà onze ans. La future salle des archives sera optimisée et répondra aux normes en vigueur. Le Conseil valide le devis d'intervention (5 400 €) et la demande de subvention auprès du Conseil départemental.

Autres délibérations

Le Conseil à l'unanimité,

- Elit M. le Maire représentant à l'assemblée générale et à l'assemblée spéciale de la société publique locale In Terra dont la Commune est actionnaire.
- Accepte la télétransmission des actes juridiques et budgétaires, autorise M. le Maire à signer les conventions et souscrire les certificats électroniques nécessaires.
- Ajuste le montant éligible à la DETR et au fonds vert de l'opération de réhabilitation du Château avec aménagement d'une médiathèque.

Rapports divers

- M. le Maire remercie l'ensemble des conseillers qui ont œuvré à la fête du 14 juillet notamment le travail de préparation de Mmes PERRET et DEBARD. Un beau succès populaire avec de nombreux habitants d'Attignat.
- La Préfecture demande aux communes de définir une cartographie de « zones d'accélération des énergies renouvelables » pour novembre prochain. Il subsiste de nombreuses interrogations quant aux

finalités et aux impacts opérationnels de cette nouveauté. Les élus vont se pencher rapidement sur la question.

La rentrée des élèves aura lieu le lundi 4 septembre.

Pour rappel le pont des Écuets est fermé à la circulation en attendant les premiers rapports d'expertise des assurances.

La salle du Centenaire, climatisée, ouvrira aux habitants en cas de températures élevées ou d'alerte canicule.

La commission des finances se réunira le 7 septembre à 19h30 au Centenaire.

Le mur de pierre côté nord de la Mairie est en cours de finition. Il restera les travaux de jointoiement.

Du fait de la réhabilitation du Château les associations s'établiront à la Maison des associations (ancienne demeure de la famille Josserand face à l'Église) spécialement réaménagée pendant cet été.

Manifestations à venir :

- 3 septembre : petit-déjeuner de l'Histoire au Château
- 10 septembre : journée des nouveaux habitants
- 17 septembre : rallye-découverte des châteaux d'Attignat
- Week-end du 24 septembre : fête patronale, course pédestre, vogue et feu d'artifice, organisés par l'association des Foulées du Château.

Prochain Conseil municipal le 12 septembre à 20 h au Centre culturel.

Séance levée à 21h45

La Secrétaire de séance,
Colette MASNADA

Le Maire,
Walter MARTIN